

Mastérisation : réussir la sortie de crise

Des promesses non tenables

Réunie en séance plénière le 2 avril 2009, la Conférence des Directeurs d'IUFM constate que les dispositions transitoires annoncées à l'été 2008 par les ministres pour l'année 2008-2009 ne pourront pas être tenues.

Elles prévoyaient des équivalences permettant aux étudiants des IUFM une inscription en deuxième année des masters préparant aux métiers de l'enseignement. Or, presque partout en France, ces masters n'existeront pas à la rentrée 2009.

Quelles qu'en soient les raisons et les responsabilités, cela apparaît pour les étudiants comme une rupture du contrat de confiance qui préjuge fort mal de l'accueil qu'ils feront aux mesures transitoires proposées pour l'année suivante, 2009-2010.

Des étudiants lésés

Dans ces mesures transitoires 2009-2010, annoncées le 31 mars 2009, la confusion subsiste entre les conditions d'inscription aux concours de recrutement et les dispositifs de formation préparant à ces concours.

L'obligation est faite aux étudiants de s'inscrire en première ou deuxième année de master. Mais aujourd'hui la quasi-totalité des masters n'ont pas été conçus pour préparer aux concours et les préparations aux concours, organisées conjointement par les IUFM et les autres composantes des universités, ne sont pas des masters.

La décision ministérielle (« l'inscription en [année de préparation] IUFM vaut inscription en M1 ») est une demi-mesure qui ne résoudra pas le problème des étudiants non lauréats des concours.

Les étudiants sont contraints au dilemme : ou bien ils s'inscrivent en master et ils ont peu de chances de réussite aux concours, ou bien ils s'inscrivent en préparation de concours et ne pourront pas valider leur année de master –validation nécessaire pour être définitivement recrutés.

Une dévalorisation des masters existants

De plus, ces dispositions dévaluent les masters existants. Les programmes de ces masters et ceux des concours sont presque toujours différents. Peu d'étudiants auront le niveau et les capacités de travail suffisants pour mener de front, avec succès, les deux entreprises.

Ainsi, il n'est pas souhaitable que les enseignants responsables des masters soient, eux aussi, contraints au dilemme ou bien de rabattre leur niveau d'exigence pour ne pas pénaliser les lauréats des concours, ou bien d'empêcher certains lauréats d'être recrutés.

Un acharnement qui nuit à tous

La Conférence des Directeurs d'IUFM constate que toutes les mesures annoncées depuis juin 2008 - souvent changeantes mais toujours éminemment compliquées - ont, entre autres, pour objectif, largement médiatisé, de mettre à mort les IUFM.

Cet acharnement obsessionnel ne nuit pas seulement aux IUFM. Aujourd'hui, ce pouvoir de nuisance retombe sur les étudiants et sur toute la communauté universitaire.

Quelle autre solution que les IUFM ?

La Conférence des Directeurs d'IUFM prend acte du fait que parmi les rares universités qui avaient proposé des maquettes de masters visant les métiers de l'enseignement deux ont, à ce jour, décidé de les retirer. C'est pourquoi, sauf à supprimer purement et simplement tout recrutement et toute formation des enseignants pendant l'année 2009-2010, il n'y aura pas d'autre solution que de la confier aux IUFM.

La CDIUFM partage, avec les nombreuses organisations syndicales et associations de spécialistes de l'enseignement supérieur, la conviction que la seule mesure transitoire valide pour l'année à venir est la reconduction en l'état des dispositifs de formation et de recrutement existants.

Vers l'organisation d'Etats généraux

Cependant la CDIUFM réaffirme son attachement à la maîtrise de la formation initiale des enseignants.

Elle appelle de ses vœux un processus de relance de la réflexion sur cette question et invite tous les acteurs de ce dossier à rejoindre son initiative d'Etats Généraux de la formation des enseignants.

Contact presse

Conférence des directeurs d'IUFM
Sandra VIÉ
Chargée de communication
Tél. 01 44 32 92 47
sandra.vie@cdiufm.amue.fr